



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 12 décembre 2017

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 11 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Président : M. Jean-Pierre Vuille

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 11 décembre 2017:

1. 41 membres étaient présents, 6 excusés, 1 arrivée tardive, 1 absent (M. Inal Uygur)
2. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour modifié de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à une large majorité le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017 avec modification;
4. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité le préavis municipal n° 17/2017 :
Demande de crédit de CHF 46'000.- pour le remplacement des véhicules du service de la déchetterie des eaux;
5. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité le préavis municipal n° 18/2017: Budget 2018;
6. Le Conseil Communal a accepté à la majorité d'envoyer à la Municipalité le postulat "Pour une zone abritée dans la cour du CCS" de Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich.

La séance est levée à 20h25

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 11 décembre 2017.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 et 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Jean-Pierre VUILLE



La Secrétaire
Maryline THALMANN GIAVINA